

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal de Jujurieux

### Du lundi 12 décembre 2022 à 20h

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Mme Anne BOLLACHE.

**Présents :** Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Nathan DI MENNA et Christine FUNAZZI.

**Absente représentée :** Nadège DESCHAMPS représentée par Michel BLANCHET

**Absent excusé :** -

**Absents :** Sébastien BOYER et Jean-Luc DORMANT

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 16

**Votants :** 17

**Date de la convocation :** 8 décembre 2022

Monsieur Nathan DI MENNA ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1. OUVERTURE DE SEANCE**

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

#### **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

➤ *Le compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.*

#### **3. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal de l'année 2022 afin de reverser une somme sur le compte 10222 au titre du trop-perçu de la FCTVA relatif à la cession d'un bien immobilier (vente des étages parcelles AE67, AE68 et AE69) avant le délai de 10 ans suivant l'acquisition (acquis en 2019 et vendu en 2020).

#### **DEPENSES INVESTISSEMENT**

compte 10222 FCTVA	+	400 €	HO
compte 2111 Terrains nus	-	400 €	OP 363 ACQUISITIONS TERRAINS

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du budget « principal » de l'année 2022.*

#### 4. TARIF EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2021, il avait été proposé que les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement ne soient pas augmentés en 2023.

Il est précisé que des compteurs ont été installés sur les fontaines publiques pour que l'eau utilisée ne soit plus comptabilisée dans les fuites. Madame Odile ARBILLAT souligne que certains habitants utilisent l'eau des fontaines pour faire des travaux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2023 les tarifs suivants :*
  - Eau potable : 2,38 € par m<sup>3</sup>
  - Part fixe eau potable (abonnement, compteurs, ...)
    - 15 mm : 42 € par an
    - 20 mm : 45 € par an
    - 30 mm : 71 € par an
    - 40 mm : 103 € par an
    - 60 mm : 144 € par an
  - Assainissement : 2,60 € par m<sup>3</sup>. *Les habitants de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*
  - Redevance forfaitaire assainissement : 56 € par an. *Les habitants de Vieillard et de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*
  - Reversement à l'Agence de l'Eau (montants définis et reversés à cet organisme public) :
    - Redevance de la pollution domestique : 0,28 € par m<sup>3</sup>
    - Modernisation des réseaux de collecte : 0,16 € par m<sup>3</sup>. *Les habitants de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*

#### 5. APPROBATION DU DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour la Commune de Jujurieux a été confiée au bureau d'études Nicot Ingénieurs Conseil. Cette étude comprend un diagnostic du système d'assainissement et un schéma directeur planifiant un programme d'actions. D'une manière générale, le diagnostic du système d'assainissement de Jujurieux a mis en évidence les dysfonctionnements suivants :

- une présence très marquée d'eaux claires parasites permanentes ;
- des sur-volumes pluviaux importants ;
- des déversements fréquents au milieu naturel.

Le programme de travaux proposé dans le schéma directeur va donc s'articuler autour des axes suivants :

- réduction / élimination des déversements temps sec et « petites pluies » ;
- réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes ;
- réduction des apports d'eaux claires parasites météoriques ;
- mise en conformité de branchements (publics et privés) ;
- renouvellement de réseaux existants montrant une forte vétusté en priorité.

Un effort particulier sur le renouvellement du réseau et sur les contrôles de branchements est donc demandé dans les années à venir afin de réduire les volumes d'eaux claires parasites permanentes et météoriques dans les réseaux d'assainissement.

Pour atteindre tous ces objectifs, des actions ont été proposées, décrites et chiffrées, puis hiérarchisées dans un programme d'actions. Les travaux eaux pluviales impactent quant à eux le budget général.

Madame le Maire précise que le règlement d'assainissement devra être rédigé en 2023 et que le programme des travaux a été fixé en lien avec les travaux à venir sur l'eau potable, l'eau pluviale, le réseau incendie et la voirie.

Elle rappelle que le transfert de compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes devrait intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour réaliser ces travaux plusieurs emprunts seront nécessaires car l'autofinancement ne sera pas suffisant. Tous les emprunts souscrits seront également transférés.

Madame Laurence MOUROT demande si la Communauté de Communes a un droit de regard sur ce programme de travaux. Madame le Maire précise que des études menées par la Communauté de Communes en vue du transfert seront lancées dès l'année prochaine. Elle précise que la DDT souhaitait intégrer dans le programme d'actions le maximum de travaux avant le transfert de compétences mais que les moyens humains et financiers ne le permettent pas.

Madame le Maire souligne que les études seront lancées par la Commune dès 2023 pour les travaux Rue Bir Hakeim / Courbatière / Station de La Route afin de pouvoir solliciter les subventions.

Elle informe que le plan de zonage sera soumis à enquête publique en même temps que la modification du PLU en 2023.

Monsieur Joël BROYER s'interroge sur les risques en cas de non-respect du planning de travaux approuvé. Madame le Maire souligne que la Commune sera sanctionnée par des amendes et les permis de construire pourront être bloqués par la DDT.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des études réalisées dans le cadre du diagnostic et schéma directeur d'assainissement, approuve le programme d'actions présenté et décide que les études et travaux induits par ce schéma feront l'objet d'une programmation pluriannuelle en inscrivant les crédits nécessaires au budget d'assainissement de la Commune. (Le programme des travaux est annexé à ce PV).*

## **6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Madame le Maire précise qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite au recrutement de la responsable du service technique par voie de mutation sur le grade d'agent de maîtrise principal.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par Madame le Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

## **7. RIFSEEP A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Madame le Maire informe que suite au recrutement d'un agent titulaire sur le poste de responsable du service technique, il convient de modifier le montant accordé au titre de l'IFSE et du CIA concernant le groupe de fonction C1 comme suit :

Catégorie	Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	IFSE			CIA
			Montant annuel (plancher)	Montant annuel (plafond)	Montant annuel à compter de 2023	Montant max annuel à compter de 2023
C	Groupe C1	Chef d'équipe	0 €	11 340 €	6 300 €	504

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le montant relatif au groupe de fonction C1 suite au recrutement par mutation du responsable du service technique au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

## **8. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS)**

Madame le Maire propose de signer une convention de partenariat avec la Commune, l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Sang du canton de Poncin et de l'Abergement-de-Varey et l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain.

La Commune s'engagera :

- A mettre à la disposition de l'EFS-AURA, gracieusement, une salle lors des collectes régulières ou exceptionnelles afin de permettre à un maximum de personnes d'effectuer ce geste ;
- De faciliter l'organisation et la communication des collectes régulières ou événementielles ;

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EFS.*

## **9. CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Les fourrières pour animaux constituent pour les collectivités territoriales une obligation légale. Afin de respecter cette réglementation, Madame le Maire propose de poursuivre la mise en œuvre d'une gestion durable luttant contre la prolifération de chats « errants » sur la commune avec l'aide de l'association « Fel'ain pour l'autre ». Une convention sera établie avec la Fondation 30 Millions d'Amis permettant la stérilisation et l'identification des chats « errants » sur le territoire de la commune. La Commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification réalisés auprès de vétérinaires (100 € TTC pour une femelle et 80 € TTC pour un mâle). Madame le Maire souligne qu'une vingtaine de chats par an seraient capturés par l'association « Fel'ain pour l'autre » et identifiés par puce électronique au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Pour l'année 2023, le montant à la charge de la Commune s'élèverait à la somme de 900 € versée à l'avance. L'organisation des campagnes de stérilisations et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par l'association « Fel'ain pour l'autre » en lien avec la Commune car la Fondation 30 Millions d'amis apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et accepte de verser la participation financière, à hauteur de 50 %, des actes de stérilisation et d'identification avant toute opération de capture pour une somme s'élevant à 900 € pour l'année 2023.*

## **10. REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN ET PAYS DU CERDON DANS LE CADRE DES ZONES D'ACTIVITES**

Madame le Maire propose que les recettes fiscales du foncier bâti issues des zones d'activités aménagées ou étendues (appelée « ECOSPHERE PROXIMITE » à Jujurieux) sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, fassent l'objet de reversements fiscaux et financiers à hauteur de 80 % du foncier bâti. Elle souligne que ce reversement avait été approuvé par la Communauté de Communes en 2018 mais que la convention n'a pas été mise en vigueur auprès des communes concernées.

Elle précise que 4 permis de construire sont en cours sur cette zone (soit 5 000 m<sup>2</sup> sur 5 hectares) :

- Une entreprise de vérification et contrôle d'extincteurs ainsi qu'un cabinet d'orthophoniste
- Une entreprise de contrôle technique automobile
- Une entreprise paysagiste
- Une entreprise de plomberie

Madame Christine FUNAZZI s'interroge sur la nécessité de déployer ces zones d'activités compte tenu de la nouvelle réglementation relative au « 0 artificialisation nette des sols en 2050 », aux friches industrielles existantes, à la disparition des zones agricoles sur notre territoire. Madame le Maire précise que ces zones sont inscrites dans le PLU approuvé en 2013 mais que compte tenu de la nouvelle réglementation, une densification des constructions à venir sera nécessaire. Elle souligne que des réflexions sont en cours auprès de la Communauté de Communes dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour travailler sur les terrains agricoles et la production locale. Elle rappelle que Monsieur Joël BROYER est référent de la Commune pour ce projet. Il est proposé qu'une présentation du PAT lors d'un prochain conseil municipal soit faite.

Monsieur Frédéric MONGHAL précise que les zones d'activités permettent également la création d'emplois sur notre territoire.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention C. FUNAZZI), adopte le principe de reversement du foncier bâti à hauteur de 80 % de la part communale à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la zone d'activité précitée et autorise Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités de reversement et les éventuels avenants.*

## **11. DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire informe des décisions qu'elle a prise dans le cadre de ses délégations :

- DM\_2022\_06 : exécution budget principal du 01/09/2022 au 30/11/2022 en fonctionnement et investissement
  - DM\_2022\_07 : exécution budget annexe « eau et assainissement » du 01/09/2022 au 30/11/2022 en fonctionnement et investissement
- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

## **12. INFORMATIONS DIVERSES**

- Point PC/DP entre le 01/09/22 et le 10/12/22
  - 11 PC reçus dont 7 en zone ABF :
    - Dont 3 PC modificatif à cause principalement des pénuries de matériaux
    - Dont 6 PC pour l'aménagement Route de Neuville – 5 seront refusés car ne respectent pas le permis d'aménager
  - 25 DP reçues dont 15 en zone ABF (panneaux solaires, isolation par l'extérieur, clôtures, changement de menuiseries...)
  - Contentieux en matière d'urbanisme en cours :
    - Projet Amétis chemin Usine pour la construction de 17 villas
    - PC chemin de Traversagnes Thivent/Callier
    - SCI Domaine de Jujurieux pour la construction d'un auvent sans autorisation préalable en zone agricole
- Madame le Maire lit le courrier reçu le 8 novembre dernier de M et Mme PEREIRA RIOS résidant « route de Corlier et du Maquis » qui souhaite que la Commune installe un miroir de l'autre côté de la route pour sortir du lotissement sur la route départementale en raison du manque de visibilité. Madame le Maire propose d'accepter la pose d'un miroir mais à la charge des propriétaires car le chemin donnant sur la route départementale est privé. L'implantation du miroir devra être en amont validé par la Commune et transmis pour information au Département.
- Un renfort à la cantine a été mis en place pour le service du mercredi midi (13h à 15h30) compte tenu de l'effectif croissant. Les frais de personnel seront pris en charge par la Communauté de Communes via un avenant à la convention.

- Les rapports d'activité 2021 SR3A + SEMA sont consultables en mairie.
- Le versement de la compensation financière genevoise en 2022 pour 6 frontaliers s'élèvera à 10 689 €.
- Une subvention DETR pour le déploiement des compteurs à tête émettrice a été accordée à hauteur de 18 929 € pour 54 389 € de travaux.
- Madame le Maire propose de lancer un audit sur la commune pour le remplacement des ampoules en LED. Elle attend la proposition tarifaire pour la réalisation de cet audit.
- Le coût de l'intervention pour la modification des horaires pour l'éclairage public sur les 26 postes coûtera 1 000 € au lieu de 3 900 €.
- Le calendrier budgétaire 2023 a été transmis aux élus. Les commissions municipales devront transmettre les devis avant le 20 janvier 2023.
- Le Trésor Public de Pont d'Ain sera transféré à Montluel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Un acompte de 6 530 € sera versé à la commune par l'Etat (filet de sécurité) afin de compenser la perte de la capacité d'autofinancement due à l'inflation (notamment augmentation du coût du gaz et de l'électricité, charges de personnel). Madame le Maire informe que le coût du gaz issu du marché public avec le SIEA pour les bâtiments communaux sera multiplié par 3 en 2023 mais que le coût de l'électricité pour ces bâtiments devrait être maintenu.
- La SAS Reverdy est en liquidation judiciaire depuis le 07 septembre 2022.
- Aucune aide relative à la performance épuratoire pour la station d'épuration ne sera versée pour l'année 2022 car les performances de la station ont été déclarées non conformes et que l'aide octroyée de 951 € était en dessous du seuil de versement fixé à 1 500 €.
- Les travaux d'eau potable et d'assainissement ont commencé le 12 décembre dernier au hameau de La Route et sur le chemin de Vaux. Monsieur Frédéric MONGHAL demande si le SR3A a été informé des travaux réalisés au niveau des rejets dans l'Ecottet. Monsieur Jacques GROSGURIN précise que la qualité des rejets dans le milieu naturel sera meilleure qu'actuellement.
- Madame le Maire a participé à un webinar organisé par la Préfecture dans le cadre du délestage des réseaux électriques. Elle précise que ces coupures de 2h seront prévues uniquement en cas de force majeure (mesures exceptionnelles). Une information en amont sera transmise sur le site Ecowatt. En cas de coupure le matin, elle souligne que les écoles, garderies, cantines pourraient être fermées. Un courrier de l'ARS a également été reçu concernant la gestion de l'eau qui ne sont pas considérés comme équipements prioritaires.
- Une enquête publique sera lancée par le SR3A du 3 au 28 janvier 2023 dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général pour ses interventions d'entretien sur les cours d'eau et les zones humides.
- Les élus sont invités à participer à une réunion organisée par la gendarmerie le samedi 17 décembre 2022 à 9h30 à Neuville-sur-Ain.
- Le repas avec les élus et les agents communaux est prévu le lundi 19 décembre prochain
- Il n'y aura pas de cérémonie de vœux en 2023. Madame Odile ARBILLAT fait part de sa déception.

### 13. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric MONGHAL propose de réunir un groupe d'élus afin de rencontrer les gérants de la boulangerie « L'Arbre à Pains » afin de trouver des solutions sur les problèmes de la hausse des coûts de l'énergie mettant en péril ces commerces. Le groupe est composé de : Frédéric MONGHAL, Nathalie CURTINE, Michel BLANCHET, Jacques GROSGURIN, Laurence MOUROT, Joël BROYER, Christine FUNAZZI, Christophe EUSEBE.
- Madame Odile ARBILLAT :
  - Précise qu'il conviendra d'informer la population (Panneau Pocket + Progrès) de la date de changement pour les nouveaux horaires relatifs à l'extinction de l'éclairage public.
  - Souligne la dangerosité du stationnement en face de l'épicerie et rappelle la réunion organisée avec les habitants de ce secteur. Madame le Maire précise que des potelets seront mis en place prochainement après le marquage au sol (en attente de l'intervention par l'entreprise).
  - Précise que le bulletin municipal sera envoyé à l'imprimerie cette semaine.
  - Informe que les élus doivent distribuer les calendriers des sacs jaunes et des manifestations cette semaine.
  - Rappelle qu'il convient de respecter le calendrier mis en place pour l'affichage sur les panneaux d'entrée de village et qu'il convient d'enlever les informations à l'issue des manifestations. Elle précise qu'il n'est pas utile de diffuser les dates des assemblées générales sur ces supports mais uniquement les manifestations organisées sur la commune. Il conviendrait également de faire un rappel aux associations sur les délais à respecter pour diffuser des informations sur les supports de communications faute de quoi elles ne seront pas diffusées.
- Madame Laurence MOUROT informe qu'elle a été interpellée par un élu de Neuville-sur-Ain pour lui signaler qu'il conviendrait que les associations de Jujurieux évitent d'effectuer des ventes à Neuville-sur-Ain ou qu'elles se renseignent en amont afin d'éviter des doublons (ex : vente de saucisson brioché devant Intermarché).
- Monsieur Christophe EUSEBE :
  - S'interroge sur l'installation de nouveaux poteaux pour la fibre et sur l'égagement des arbres au niveau des lignes téléphoniques.
  - Souhaite récupérer les données relatives à la qualité de l'eau suite à une demande d'un habitant afin de pouvoir les diffuser sur le site internet de la commune.
- Monsieur Michel BLANCHET :
  - Rappelle qu'il conviendrait de remercier les bénévoles pour l'organisation du 11 novembre et du fleurissement.
  - Précise qu'il conviendrait de faire un don à la Ferme de Sougey pour le prêt du matériel – à prévoir au budget 2023.
  - Informe qu'une réunion est prévue prochainement pour le bilan sur la fibre optique suite au déploiement au niveau du centre bourg.
  - Informe d'une réunion avec le SDIS pour la validation de la citerne incendie de Chenavel est prévue le 5 janvier à 14h.
  - Souligne que le mur côte Levet est dangereux et qu'il conviendrait de contacter rapidement le propriétaire afin qu'il puisse intervenir.
  - Précise qu'une nouvelle intervention d'égagement par l'entreprise BIDEZ est prévue prochainement (broyage bord des routes, dessous le cimetière, haie de l'école, haie vers tennis)
  - Informe que le peuplier dans le parc a été coupé et qu'il conviendra de prévoir au budget 2023 la coupe des arbres le long de l'Ecottet et vers le plan d'eau.
- Madame Nathalie CURTINE informe qu'elle a vu le service environnement de la CCRAPC concernant la tournée du camion poubelle pendant les horaires d'école. Un rappel sera fait à l'entreprise.

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE COLLECTE DE LA STEP DU BOURG**

Information des usagers / Régularisation administrative	Echéances – Année de mise en service	S active (sur la base de 200m <sup>2</sup> /Branchements + surface des voiries)	ECPP en m3/j éliminés	Estimation financière (€ HT)
Dossier de déclaration des déversoirs d'orage	Court terme - 2021	-	-	-
Finalisation de la rédaction du règlement d'assainissement et mise en place d'une gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune	Court terme - 2021	-	-	-
Réduction/élimination des déversements temps sec	Echéances – Année de mise en service	S active (sur la base de 200m <sup>2</sup> /Branchements + surface des voiries)	Déversements temps sec éliminés	Estimation financière (€ HT)
Reprise du DO de Chaux	Réalisé en 2021	-	+/- 10 m3/j	-
Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques	Echéances – Année de mise en service	S active (sur la base de 200m <sup>2</sup> /Branchements + surface des voiries)	ECPP en m3/j éliminés	Estimation financière (€ HT)
1. Déconnexion grilles publiques EP sur EU (2)	Court terme - 2022	Sa = +/- 131 m <sup>2</sup>	-	4 367,06 €
2a. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim : création d'un réseau EU séparatif (490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	Sa = +/- 12850 m <sup>2</sup> dont 2650 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 32 m3/j	250 831,35 €
2b. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim : création d'un réseau EP séparatif (490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	idem ci-dessous		317 047,50 €
3. Mise en séparatif du secteur de la Courbatière (540 ml) et reprise des branchements (81) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2023	Sa = +/- 21350 m <sup>2</sup> dont 5150 m <sup>2</sup> de voirie		348 024,60 €
4. Mise en séparatif de Cucuen (1015 ml) et reprise des branchements (107) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2025	Sa = +/- 29180 m <sup>2</sup> dont 6180 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 16,5 m3/j	587 975,85 €
5. Mise en séparatif du bas de la route de la Combe (155 ml) et reprise des branchements (10)	Court terme - 2025	Sa = +/- 2800 m <sup>2</sup> dont 800 m <sup>2</sup> de voirie	Pas d'ECPP	61 636,58 €
6. Mise en séparatif de l'avenue des Sports et cité Rossillon et avenue du champ de Foire (880 ml) , reprise des branchements (43) et mise en place d'un déversoir sur l'antenne du Docteur Boccard.	Court terme - 2025	Sa = +/- 25600 m <sup>2</sup> dont 17000 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 98 m3/j	314 552,70 €
7. Mise en séparatif du chemin de la Tuilière (540 ml) et reprise des branchements (20)	Court terme - 2025	Sa = +/- 7550 m <sup>2</sup> dont 3550 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP négligeable	206 190,60 €
8. Mise en séparatif du hameau de Chaux (420 ml) et reprise des branchements (67)	Court terme - 2027	Sa = +/- 15250 m <sup>2</sup> dont 1850 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 9,6 m3/j	282 235,80 €
9. Mise en séparatif de la place de l'hôtel de ville, rue Jules Ferry, imp. Maréchal Ferrant (320 ml) et reprise des branchements (50)	Moyen terme - 2030	Sa = +/- 14850 m <sup>2</sup> dont 3250 m <sup>2</sup> de voirie	Pas d'ECPP	248 971,80 €
10. Mise en séparatif rue du Docteur Boccard , Cote Savarin , Cote Canarie (aval) et secteur église (535 ml) et reprise des branchements (61)	Moyen terme - 2030	Sa = +/- 16600 m <sup>2</sup> dont 4400 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 10 à 15 m3/j d'après les nocturnes	323 203,65 €
11. Mise en séparatif rue Cote Levat, place d'Armes et rue de la Tereche (645ml) et reprises des branchements (47)	Moyen terme - 2033	Sa = +/- 12240 m <sup>2</sup> dont 2840 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 5m3/j d'après les nocturnes	313 016,55 €
12. Mise en séparatif de la rue de Verdun et du réseau unitaire provenant de la maison de retraite (1010 ml) et reprise des branchements (60)	Moyen terme - 2033	Sa = +/- 17780 m <sup>2</sup> dont 5780 m <sup>2</sup> de voirie	ECPP = +/- 12m3/j	386 728,65 €

**TRAVAUX PREVUS SUR LES HAMEAUX**

Réduction des rejets au milieu naturel et amélioration des systèmes d'épuration	Echéances – Année de mise en service	Enjeux	Estimation financière (€ HT)
13. Mise en séparatif (350ml) et nouvelle STEP macrophytes (80EH) - Hameau de la Route	Court terme - 2023	Enjeu sanitaire important: rejet dans l'Ecotet et la présence du captage AEP de la Route en aval proche	264 526,50 €
14. Mise en séparatif (555 ml) et STEP macrophytes (80EH) - Hameau de Vieillard	Court terme - 2026	Absence de système de traitement des eaux usées du Hameau : déversement d'eaux brutes ou prétraitées au milieu naturel	391 774,95 €
15. Nouvelle STEP macrophytes (160 EH) - Hameau de Chenavel	Moyen terme - 2028	station ancienne (réseau unitaire sur filtres à sables non adapté)	322 822,50 €

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h35.*

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 17 janvier 2022 à 20h.*

Approuvé en séance du CM DU 17/01/2023

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 17/01/2023

SIGNATURES

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Anne BOLLACHE

Nathan DI MENNA



Affiché en mairie et sur le site internet le 19/01/2023

